

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-deux avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Matthias FLORA, Aline CLAIRET, Françoise DESSERTY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	29
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	29
<b>Nombre de conseillers votants :</b>	29

## ORDRE DU JOUR

### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

**Madame Nathalie SERRE :** *Pouvez vous me rappeler le rôle exact du secrétaire de séance ?*

**Monsieur le Maire :** *Il est là pour vérifier que le compte rendu soit conforme à la réalité. Tous les débats sont enregistrés, il arrive de temps en temps que l'appareil ne fonctionne pas, et il faut tout de même faire le compte rendu de la séance. Lorsque les services ont tapé le compte rendu il est transmis au secrétaire de séance qui le valide.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Est-ce que les compte-rendus sont réécoutables ?*

**Monsieur le Maire :** *Non, les compte-rendus sont tapés par les services et transmis par écrit au conseil municipal, après validation du secrétaire de séance.*

**Madame Nathalie SERRE :** *D'accord, donc ils ne sont pas réécoutables.*

**Monsieur le Maire :** *La question ne m'a jamais été posée, je ne sais pas si légalement ou juridiquement cela peut être réécoutable ou pas, mais on pourra se renseigner.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Sur le dernier, personnellement j'ai un petit doute sur des choses, et j'aurais voulu le réécouter.*

**Mme Mc CARRON est désignée en tant que secrétaire de séance.**

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014**

**Madame Nathalie SERRE :** *Donc je voulais savoir si cela pouvait être réécouté, nos réponses ont été parfaitement retranscrites, ça je n'en ai aucun doute. Il me semblait avoir entendu une ou deux petites choses qui ne semblent pas être présentes donc je voulais savoir si c'était ré-écoutable.*

**Monsieur le Maire :** *Si vous nous précisez, on peut regarder et modifier le compte rendu dans ce sens là.*

**Madame Nathalie SERRE :** *C'était après l'intervention d'Hervé, sur les réponses que vous nous avez apportées, et après l'intervention de Philippe en fin de conseil.*

**Monsieur le Maire :** *Qu'est-ce qui ne correspond pas ?*

**Madame Nathalie SERRE :** *C'est pour cela que j'aimerais réécouter parce que moi il me semblait avoir entendu une phrase du genre : c'est mon droit, et elle n'est pas marquée, Comme cela m'avait interpellée, je ne l'ai pas retrouvée, et si c'était le cas j'aimerais qu'elle soit notée.*

*Et puis une intervention après Philippe, il y a eu plusieurs petits échanges et je ne suis pas sûre qu'il y ait tout eu. Je voulais vraiment que cela soit dit puisque les paroles restent. En l'occurrence les nôtres sont bien retranscrites, j'aimerais que toutes les paroles, effectivement soient bien retranscrites. On peut nous reprocher beaucoup de choses, mais je pense que cela sera utile à tout le monde.*

**Monsieur le Maire :** *On ne vous reproche rien. On regardera, on modifiera le compte rendu dans ce sens là.*

**Madame ROJON, Directrice générale des services :** *C'est sur quel point ?*

**Madame Nathalie SERRE :** *C'est sur le point après le vote des indemnités, et puis*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Concernant la toute dernière partie, il manque un petit quelque chose avant le tout dernier paragraphe, c'est Monsieur le Maire qui parle et il manque un petit quelque chose.*

**Monsieur le Maire :** *Il manque quoi ?*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *C'était suite à l'intervention de Philippe sur la délégation au niveau du Lycée Barthélémy Thimonnier. Il manque un petit quelque chose à la fin j'en suis persuadé.*

**Monsieur le Maire :** *On regardera, s'il manque quelque chose, on rajoutera. Il n'y a pas de raison que ce qui est dit au conseil ne soit pas rapporté.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Je n'ai pas reçu ce document, donc je l'ai lu assez rapidement, puisque je suis allé le chercher cet après midi. Il y a simplement mais c'est vraiment pour la forme, sur la dernière page ce n'est pas « j'ai omis » mais « j'ai remis ». Cependant, effectivement, il faut voir comment on peut faire pour que je puisse avoir les documents dont on a parlés jusqu'à maintenant, notamment en commission.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Est-ce qu'il est possible de recevoir les PV numériques du conseil municipal ?*

*En 2008 cela se faisait au début j'en suis persuadé, après je ne sais pas si cela a continué mais cela s'est fait pendant un moment.*

**Monsieur le Maire :** *Je sais qu'en Communauté de Communes on est tout numérique, on vous fait valider un papier comme quoi on accepte ce mode de diffusion. Si les services ne sont pas opposés, on regardera, pourquoi pas.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *En Communauté de Communes, les procès verbaux sont diffusés aux municipalités, et après sont transmis à tous les élus du conseil municipal présents ici, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas légalement.*

**Monsieur le Maire :** *Si vous êtes tous équipés pour et que vous souhaitez que les documents vous soient transmis par Internet, cela simplifiera.*

**Madame Françoise DESSERY :** *A condition qu'ils soient en PDF.*

**Monsieur le Maire :** *A condition qu'ils soient en PDF. C'est ce qui se passe à la Communauté de Communes, et on a quelques exemplaires papier pour ceux qui ne pourraient pas ....*

*Cela simplifie, l'envoi est légal, pour le prochain conseil municipal on fera passer un document.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Moi je parle uniquement du PV du conseil municipal. Mon idée c'était de l'avoir sur support numérique et papier, et de pouvoir le consulter avant.*

**Monsieur Thierry MERCIER :** *Soit c'est sur papier, soit c'est numérique, on ne va pas faire deux envois.*

**Monsieur le Maire :** *Mais à ce moment là on transmet tous les envois en fichiers numériques.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Numérique, cela ne coûte pas grand chose et cela permet, si on ne l'a pas reçu...*

**Monsieur le Maire :** *Ce que je vous propose, si tout le monde est d'accord, on met en place la procédure numérique, cela simplifiera la vie des services, et en particulier les histoires d'envoi. On a vu que pour Philippe CASILE, il y a eu un problème d'adresse visiblement, et les documents n'ont pas été reçus à temps.*

*Vous aurez un papier à valider lors du prochain conseil municipal, et à partir, non pas du prochain, mais l'autre d'après, on fera circuler nos documents par INTERNET, et vous trouverez ici quelques copies papier, comme cela se fait à la CCPA pour les gens qui n'ont pas les documents.*

*Je rappelle simplement que les documents de préparation au conseil sont des documents confidentiels tant que rien n'a été validé. Il faut juste vous demander de ne pas faire circuler ces documents parce qu'après cela part très vite et n'importe où. Il n'y a pas de souci là-dessus et je pense que les services seront ravis de travailler comme cela.*

*Comme cela vous pourrez stocker tranquillement dans vos ordinateurs toute la vie du conseil municipal, plutôt que d'avoir des tonnes de papier à la maison qu'on ne regarde jamais.*

**Monsieur le Maire :** *Je mets au vote le compte rendu sous réserve des modifications demandées par Nathalie SERRE et Hervé MAZUY.*

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité sous réserve de ces modifications.**

### **III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES**

#### **DL-057-04-14 - Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Le marché de travaux de rénovation du Club house, découpé en 6 lots, attribué le 6 novembre 2013, pour le lot 1 à la société LCA, et le 12 novembre 2013 aux sociétés ELRP (lot 2), METALFER (lot 3), BERRY (lot 4), MERLE (lot 5) et DUBOST RECORBET (lot 6), pour un montant global de 99 204,10 € HT, soit 118 648.10 € TTC, a fait l'objet de quelques modifications entraînant une plus value globale de 1 625.57 € HT (plus value 9 580.32 €, moins value 7 954.75 €).

**Signature le 12 février 2014** de l'avenant N° 3 à la convention intervenue entre la CCPA et la commune de L'Arbresle, instaurant la redevance spéciale sur la collecte des ordures ménagères. Cet avenant modifie les conditions d'exécution de la collecte, ainsi que la facturation du service. Montant prévisionnel de la redevance spéciale pour une année complète : 10 407,46 Euros.

**Signature le 17 février 2014** d'un protocole entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la commune de L'Arbresle, ayant pour objet une mission d'accompagnement et d'assistance architecturale et urbaine de la commune de L'Arbresle

sur son territoire. Le montant de la contribution appelée pour l'ensemble de la mission décrite dans le protocole est de 3 248.89 €.

**Madame Nathalie SERRE** : *C'est pour un projet particulier ?*

**Monsieur le Maire** : *On a une convention qui nous lie au CAUE et on consulte le CAUE, on a droit à 7 journées de consultation gratuite. Le CAUE intervient sur les permis de construire, sur l'urbanisme.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER** : *Il y a une permanence pour le public où le CAUE donne des conseils.*

**Attribution le 21 mars 2014** du marché « Retrait d'amiante et plomb dans les bâtiments communaux » à la société PLANETE ENVIRONNEMENT, sise au 2, impasse du Château Rouge – 69530 BRIGNAIS, pour un montant de 189 191,00 € HT, soit 227 029.20 € TTC. (Démolition FLEURMAT + réhabilitation des vestiaires du stade)

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.**

**DECISION** :

**Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.**

**IV. PERSONNEL**

**DL-058-04-14 - Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe à temps complet en vue d'être pourvu par avancement de grade**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

**EXPOSE** :

Un agent communal titulaire du grade d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe a été reçu à l'examen professionnel d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône et inscrit sur la liste d'aptitude de la session 2014. L'autorité territoriale souhaite pouvoir procéder à l'avancement de grade de cet agent, attendu qu'il occupe déjà les fonctions correspondantes depuis de nombreuses années.

**Il sera donc proposé aux membres du Conseil municipal, après avis de la commission finances-personnel, de procéder à la création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, les crédits correspondants étant inscrits au budget de l'exercice en cours.**

**DECISION** :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **DL-059-04-14 - Recrutement d'un contrat d'avenir aux services techniques**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

### **EXPOSE :**

Il est envisagé de recourir à un contrat d'avenir à temps plein (coût annuel toutes charges comprises 4200 euros) pour renforcer le service Espaces Verts /Voirie. En effet ce service avait vu son effectif diminuer d'un poste en 2013 suite à une mutation externe. Ce poste n'avait pas été remplacé au bénéfice d'une réorganisation interne .

Néanmoins la situation en termes de charge de travail a évolué, le service doit en effet assurer :

- le nettoyage des abords bacs enterrés
- le désherbage alternatif plus chronophage
- le désherbage des voiries CCPA
- un entretien plus régulier sur le secteur du Chambard en parallèle d'un travail entrepris dans le cadre de la politique de la ville via le collectif d'habitants en lien avec l'OPAC.

**Il sera donc proposé aux membres du Conseil municipal, après avis de la commission finances-personnel, d'ouvrir un poste en contrat d'avenir pour le service Voirie/espaces verts.**

**Madame Yvonne CHAMBOST :** *J'ai une question, l'autre jour, lors de la commission des finances, dans la partie personnel il y a eu la proposition d'un recrutement d'un second ASVP, et je ne le retrouve pas dans cette partie, et je voudrai savoir pourquoi ?*

**Monsieur le Maire :** *Il n'y a pas de création de poste, c'est un remplacement.*

**Madame Yvonne CHAMBOST :** *C'est un remplacement suite à la maladie et l'absence d'un policier municipal, et je ne retrouve pas dans cette partie, c'est pourquoi je pose la question.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Il n'y pas pas de création de poste, donc il n'y a pas d'autorisation budgétaire supplémentaire puisque c'est pour faire face à un renfort temporaire. Cela avait été expliqué et noté dans le compte rendu. Cela ne donne pas lieu à l'ouverture d'un poste. Comme à chque fois que l'on recrute un agent pour remplacer un agent titulaire malade, cele ne fait pas l'objet d'une ouverture de poste au conseil municipal. Là on est sur un emploi contractuel, c'est d'ailleurs pour ela qu'on ne peut pas recruter un policier municipal. Donc ce n'est pas une ouverture de poste, c'est vraiment un renfort temporaire par rapport à cette décharge syndicale et à ce problème d'absentéisme récurrent.*

### **DECISION :**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

## V. FINANCES

### DL-060-04-14 - Affectation des résultats du compte administratif 2013 de la commune

M. GAUTHIER présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Le compte administratif 2013 de la commune présente les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre N --1	993 451,29
-	Part affectée à l'investissement en N	606 760,14
+	Résultat N	202 347,57
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	589 038,72
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Déficit au 31 décembre N --1	-927 189,85
+	Résultat N	1 062 385,06
=	Excédent au 31 décembre N à reprendre à l'article recette 001 en N + 1(A)	135 195,21
+	Reprise des RAR en dépenses (B)	-697 475,13
-	Reprise des RAR en recettes (C)	384 079,25
=	Besoin de financement en investissement [(A+B) – C]	-178 200,67
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en N + 1)	178 200,67
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+ 1)	
=	Affectation totale au 1068 en N+1	178 200,67
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	589 038,72
-	Affectation total au 1068 en N+1	178 200,67

=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2014)	410 838,05
---	--	------------

**Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2013 au budget 2014 de la commune telle que proposé ci-dessus.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 23 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.**

**DL-061-04-14 - Fixation du taux des trois taxes directes pour l'année 2014**

M. GAUTHIER présente le dossier.

**EXPOSE :**

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé de maintenir les taux des trois taxes pour 2014 au même niveau qu'en 2013.

**Il sera donc proposé aux membres du Conseil municipal après avis de la commission finances-personnel , de fixer ainsi les taux d'imposition :**

Taxe d'habitation	13,32 %
Taxe Foncier bâti	22,21 %
Taxe terrain non bâti	54,82 %

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Sur la taxe des terrains non bâtis, on a toujours été très haut, est-ce que ce ne serait pas l'occasion peut-être un jour de redescendre, sachant que cela représente des clopinettes ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Cela représente 6 000 euros sur l'ensemble de la commune.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *C'est juste pour une certaine justice, on sait que l'on est très haut par rapport à la moyenne.*



**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER** : *On n'est pas si haut que cela par rapport à la moyenne, les moyennes sont à plus de 50 %. Si on reprend le débat d'orientations budgétaires, ce taux est haut par rapport aux deux autres taxes, mais pas par la moyenne des autres communes.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Cela a toujours été le problème à L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire** : *C'est vrai que la remarque a souvent été faite.*

**DECISION** :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 23 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST ) la présente délibération.

**DL-062-04-14 - Approbation du budget primitif 2014 de la commune**

M. GAUTHIER présente le dossier.

**EXPOSE** :

**Equilibre du Budget de la Commune -Exercice 2014**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de Fonctionnement	6 142 030 €	5 731 191,95 €
Résultat de Fonctionnement 2013 reporté		410 838,05 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>6 142 030 €</b>	<b>6 142 030 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Crédits ouverts au BP	2 083 858 €	2 262 058,67 €
Reste à réaliser à reporter en 2014 en investissement	697 475,13 €	384 079,25 €
Résultat d'investissement 2013 reporté		135 195,21 €
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>2 781 333,13 €</b>	<b>2 781 333,13 €</b>

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>8 923 363,13 €</b>	<b>8 923 363,13 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif 2014 de la commune.**

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *La dotation de subvention participation a bien été confirmée par l'Etat, le montant ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Oui, tout à fait, c'est effectivement les montants qu'on prend à l'exception près où il y en a qui tombent un peu plus tard au mois de juin, en général on les reprend dans une DM en cours d'année.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Je vois qu'entre le budget voté l'année dernière et le budget réalisé, il y a un écart quand même.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Il n'y a pas forcément grand-chose, mais c'est lié à des dotations où on a des modifications en cours d'année. Donc on repart sur ce qui était l'an dernier pour faire le budget, c'est un BP qui peut être amendé en cours d'année par des décisions modificatives.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Opération 130 : cette somme c'est pour démolir ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *C'est pour l'acquisition.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Et après ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Ce qui était prévu pour l'aménagement de la place. Le projet est toujours d'actualité, et on a prévu dans le cadre du projet l'acquisition de la maison dite « Ronzani ».*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Ce que je ne comprends pas c'est que dans le projet il y avait la partie MAZOYER qui devait être acquise de manière à créer de la perspective, qui était l'unique argument de la démolition de la maison RONZANI. Or on n'a plus jamais entendu parler de l'acquisition, donc il n'y a plus de perspective, donc je me pose la question pourquoi démolir, après une bataille assez longue ?*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Dans le budget précédent 129 000 ...*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *On avait prévu la démolition tout de suite, et là on a gardé juste le montant de l'acquisition.*

**Monsieur le Maire :** *On se réserve le droit d'acheter la Maison RONZANI dans l'hypothèse où la place de la République et son réaménagement complet nécessite, pour des problèmes notamment de perspective, d'embellissement des deux quartiers qu'on veut lier. S'il y a un autre projet sur la place de la République qui fait en sorte que la maison RONZANI ne soit pas démolie, on envisagera la place Raspail.*

*On budgétise l'acquisition, on attend que le travail sur la place de la République soit fait, les deux travaux sont liés, et on verra ce que cela donne.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Cela veut dire qu'éventuellement la maison ne sera pas acquise par la mairie. Il y a des propositions privées aujourd'hui qui sont en cours et qui pourraient être revues alors, c'est la question que je pose, précise ?*

**Monsieur le Maire :** *Dans le cadre du réaménagement de la place de la République, on étudie les deux places en même temps, si quelque chose nous dit qu'éventuellement la place de la République, on arrive à faire quelque chose de bien avec un aménagement différent de la place Raspail, en lien avec ce qui se fait Place de la République.*

*Par contre on budgétise 70 000 €, au cas où dans le projet de la p..lace de la République, il serait bien d'avoir une place Raspail un peu différente pour lier les deux. Mais, je n'ai pas dit qu'elle ne serait pas achetée, je n'ai pas dit qu'elle ne serait pas non achetée, je n'ai pas dit qu'elle ne serait pas démolie, je n'ai pas dit qu'elle serait démolie. Pour l'instant le projet est en suspens.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *C'est une réponse de Normand que tu nous fais.*

**Monsieur le Maire :** *La perspective d'avoir éventuellement eu l'idée d'acheter le petit bout de la Maison MAZOYER, avait été évoquée en tête à tête de manière tout à fait informelle avec Madame MAZOYER, cela a été repris et monté en épingle.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *C'était dans le second projet, puisque la perspective n'est possible que si la partie de l'accroissement de la Maison MAZOYER est démolie. Si cette partie reste, il n'y a aucune perspective.*

**Monsieur le Maire :** *Cela dépend où on est.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Si on est dans un hélicoptère, oui, bien sûr.*

**Monsieur le Maire :** *Il y a des endroits dans le rue Charles de Gaulle où l'on peut voir les deux places en même temps, avec la Maison MAZOYER au milieu, faut-il bien se placer.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Il faut bien se placer, c'est toujours comme cela dans la vie, quand on est bien placé cela va bien mieux. Mais on en reparlera.*

**Monsieur le Maire :** *Vous l'avez compris, on budgétise au cas où, et nous reverrons ce problème là dans le cadre du réaménagement...*

**Monsieur Philippe CASILE :** *290 000 Euros pour l'aménagement de la place de la République, cela correspond à quoi ?*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *A un peu moins de 50% du montant hors taxes, c'est un chantier qui est prévu sur 2014-2015. On rentre dans le cadre de l'enveloppe donnée au bureau d'étude pour l'aménagement de la place.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Espérons qu'on ait une jolie place.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Sur les Jardins partagés, combien il y a de personnes qui font partie de l'association, combien de familles sont concernées ? Il y a un engagement quand même...*

**Monsieur le Maire** : *On était 3 à suivre le projet, combien d'adhérents à ce jour ?*

**Monsieur José DOUILLET** : *Pour l'instant l'association qui aura en charge le fonctionnement des jardins partagés a été créée, ils ont commencé à recueillir les adhésions, et c'est toujours en cours. Il y a un nombre important de gens qui sont intéressés.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Tous des Arbreslois ?*

**Madame Astrid LUDIN** : *C'était noté dans le cahier des charges, il faut être Arbreslois pour accéder aux jardins partagés.*

**Monsieur José DOUILLET** : *Je ne sais pas à combien on peut estimer le nombre d'adhérents possible, mais cela peut être 50, 60.*

**Madame Astrid LUDIN** : *Lors du dernier CA, ils ouvraient les inscriptions, et il y a encore une journée d'inscription vendredi, donc c'est un peu prématuré d'avoir un bilan puisqu'on n'a pas refait le point depuis. En tout cas c'est un projet qui fonctionne très bien et qui attire énormément d'arbreslois.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Le coût global d'investissement c'est combien ?*

**Monsieur José DOUILLET** : *Environ 60 000 Euros, y compris le réseau d'eau, et sachant qu'on a eu aussi un certain nombre de subventions qui seront versées par la Région et la Sénatrice, pour environ 10 000 Euros.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *7 000 Euros pour les ravalements de façades, est-ce qu'il y a un quartier visé ? Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier ou c'est à la demande ?*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU** : *Jusqu'à maintenant la subvention était applicable pour toute la commune de L'Arbresle, au dernier semestre 2013 on a retravaillé avec la commission patrimoine pour une redéfinition du périmètre d'application de cette subvention, parce que cela ne nous paraissait pas justifié notamment dans des lotissements par exemple.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Tout à fait d'accord.*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU** : *Ces demandes vont se multiplier dans les 10 années à venir. On a retravaillé avec la nouvelle commission, on a poussé notre réflexion.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Quand cela a été mis en place, c'était limité à la zone de protection du patrimoine. Et c'est le conseil municipal, pas le précédent, mais l'autre précédent, qui avait étendu à toute la commune. Donc cela fait plaisir de revoir que l'on*

*revient dans la sagesse d'origine. Et là je me fais plaisir parce qu'à l'époque on m'avait dit que je n'avais rien compris.*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU :** *On ne pensait pas se limiter au périmètre de protection quand même, parce qu'il y a d'autres endroits..*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Oui, on avait dit les axes, comme la route de Paris, le rue Gabriel Péri qui font partie des lieux de passage.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *C'est pour cela que la question, parce qu'effectivement cette décision de voir notamment les entrées de ville et de voir les quartiers, et 7 000 euros me paraissent pas beaucoup pour arriver à faire changer...*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU :** *En effet ce n'est pas beaucoup, mais si on a davantage de dossiers, on peut faire des avenants pour répondre aux demandes de subventions.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Cela dépend tout de la publicité que l'on fait sur l'opération vis-à-vis des propriétaires. Beaucoup de propriétaires ne le savent pas forcément, ils le découvrent un jour s'ils ont la chance de rencontrer quelqu'un comme toi ou quelqu'un du CAUE.*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU :** *On pourra refaire une annonce dans L'Arbresle Info. 7000 €uros c'est le montant moyen dépensé ces dernières années. Il est vrai que les demandes sont très variables d'une année à l'autre, mais on peut toujours réajuster.*

**Monsieur le Maire :** *On a eu une dotation tout à fait exceptionnelle sur la maison au dessus du Cheval Blanc, c'est une maison importante à réhabiliter, et on parlait tout à l'heure de perspective.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Alors là je suis d'accord.*

**Monsieur le Maire :** *Donc on a fait un effort supplémentaire, on a rajouté des crédits pour aider de façon plus conséquente le propriétaire du bâtiment.*

**Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU :** *Là aussi ce sera examiné en commission et voté lors du prochain conseil.*

**Monsieur Jean-Claude GAUTHIER :** *Quand il y a une modification de façade, il y a une déclaration de travaux qui est faite, et donc Cyril CHATAGNAT qui est systématiquement à la commission dans laquelle on traite ces dossiers, peut informer les particuliers de la même manière.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *C'est celui qui aurait le projet et ne passe pas voir Cyril CHATAGNAT ou un service de la mairie, qui n'est pas au courant, alors que cette aide de la mairie est justement faite pour déclencher l'investissement et embellir la ville.*

**DECISION :**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 23 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST ) la présente délibération.

**DL-063-04-14 - Approbation des subventions versées aux associations pour l'année 2014**

Madame Aline CLAIRET présente le dossier.

**EXPOSE :**

ASSOCIATIONS	2011	2012	2013	2014
<b>PERSONNEL</b>				
Comité du personnel	7 140	7 140	7 140	0
Comité du personnel - prime départ retraite	2 540	1 035		
<b>SOUS-TOTAL PERSONNEL</b>	<b>9 680</b>	<b>8 175</b>	<b>7 140</b>	<b>0</b>
<b>JEUNESSE et M.J.C.</b>				
Les MJC en Rhône Alpes	68 000	68 000	68 000	69 200
M.J.C. - fonctionnement	32 000	32 000	32 000	32 000
<b>SOUS TOTAL JEUNESSE et M.J.C.</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>101 200</b>
<b>SPORT</b>				
Office Municipal du Sport	46 580	46 600	46 600	46 800
p. accès niveau supérieur	6 147	5 000	5 000	5 000
Passeports sport municipal	200	200	200	200
Centre de Médecine du Sport	7 500	7 000	7 000	7 000
<b>SOUS-TOTAL SPORT</b>	<b>60 427</b>	<b>58 800</b>	<b>58 800</b>	<b>59 000</b>
<b>SOCIAL</b>				
Ass. Aide à domicile	7 000	7 000	7 000	7 000
Vie libre	352	355	355	355
Solidarité partage	1 481	1 485	1 485	1 485
Resto du cœur	251	255	255	255
Chaudron du cœur	251	255	255	255
APHRA	352	355	355	355
Ass. Conjointes survivants	143	150	180	180
Grain de sel	352	355	0	0
L.E.A	1 000	1 500	1 500	1 500
<b>SOUS-TOTAL SOCIAL</b>	<b>11 182</b>	<b>11 710</b>	<b>11 385</b>	<b>11 385</b>
<b>ANIMATION LOISIRS</b>				

Ass. Hier et Aujourd'hui	502	505	985	505
Club 3ème âge	502	505	505	505
Ass. Joie de Vivre	502	505	505	505
Ateliers Créatifs	250	350	350	350
Amicale des classes en 3		655	0	0
Amicale des classes en 2	652			
Amicale des classes en 1				
Amicale des classes en 0				
Ludothèque	536	540	540	540
Comité des Fêtes	2 860	1 800		
Commerce actif	536	1 500	1 500	1 700
Ass Culturelle Canton Arbresle (ACCA)	251	255	255	255
Association Culturelle Arbresloise Turque	251	255	255	255
Club Arbreslois des Véhicules d'Epoque (CAVE)	251	255	255	255
Carnaval (Comité des Fêtes)	1 210			
Ciné plein air ( Ciné 35 )	411			
<b>SOUS-TOTAL ANIMATION LOISIRS</b>	<b>8 714</b>	<b>7 125</b>	<b>5 150</b>	<b>4 870</b>
<b>CULTURE</b>				
Octava	12 690	13 000	14 000	15 000
Amis du Vieil Arbresle	863	870	870	870
Ass. mycologique	143	145	200	200
Union Arbresloise	536	540	540	600
Arts et loisirs monts lyonnais	251	255	750	255
Action culturelle	7 500	7 500	7 000	6 000
<b>SOUS-TOTAL CULTURE</b>	<b>21 983</b>	<b>22 310</b>	<b>23 360</b>	<b>22 925</b>
<b>MILITAIRE</b>				
Anciens combattants				
Médaillés militaires	166	170	170	170
ADR - CATM	166	170	170	170
F.N.A.C.A.	166	170	170	170
Souvenir français	166	170	170	170
Journée Résistance	84	85	85	85
<b>SOUS-TOTAL MILITAIRE</b>	<b>748</b>	<b>765</b>	<b>765</b>	<b>765</b>

<b>DIVERS</b>				
Amicale des pompiers	251	255	255	255
Chambre des métiers	251	255	0	0
Association des sauveteurs secouristes rhodaniens (FFSS)	251	255	0	0
Donneurs de sang (ARVS)	251	255	255	255
Société de pêche	200	300	300	300
Société de chasse	166	170	170	170

<b>SOUS-TOTAL DIVERS</b>	<b>1 370</b>	<b>1 490</b>	<b>980</b>	<b>980</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>				
Union Arbresloise		<b>500</b>		
Festival de la Musique	7 500	<b>3 000</b>		
Arts et Loisirs Monts du Lyonnais	1 000		<b>500</b>	
<b>SOUS-TOTAL SUBV EXCEPT</b>	<b>8 500</b>	<b>3 500</b>	<b>500</b>	
<b>Provision</b>	<b>4 000</b>	<b>8 530</b>	<b>15 400</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>226 604</b>	<b>222 405</b>	<b>223 480</b>	<b>201 125</b>

**Madame Yvonne CHAMBOST :** *La première ligne c'est Comité de gestion du personnel, en 2013, il y avait 7 140 €uros, et en 2014 c'est à zéro. Comme c'est la première ligne cela m'a vraiment interpellé.*

**Monsieur le Maire :** *On va laisser répondre Dominique ROJON qui a suivi cela.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Le Comité de gestion du personnel est aujourd'hui relativement moribond. Il n'y a plus vraiment d'activités. Ils devaient d'ailleurs nous recontacter suite à la dernière AG et on attend toujours de nouveaux projets.*

*Ces derniers temps il servait juste à financer l'Arbre de Noël, que l'on peut financer directement par le budget communal, et comme cela c'est beaucoup plus transparent. Cela évite des pratiques d'enveloppes avec de l'argent liquide, attribuées aux retraités ou aux enfants du personnel.*

*Cette année on a traité effectivement le problème en gérant directement dans le budget, nous, L'Arbre de Noël. Après il s'avère que même comme cela les agents ne font pas le déplacement, ou très peu, à l'Arbre de Noël, Ils ne viennent pas au spectacle avec les enfants. Ils font retirer les cadeaux par les collègues. On se demande s'il y a encore une envie des agents d'avoir un comité du personnel. Il y a eu aussi un peu des problèmes de gouvernance, la Présidente a été malade, il y a eu aussi des difficultés de fonctionnement. La trésorière avait des difficultés à récupérer un certain nombre d'éléments financiers.*

*Il est apparu prudent de conseiller aux élus de stopper, et cela ne veut pas dire qu'une subvention ne pourra pas être versée si demain les agents viennent avec un projet structuré, mais pour l'instant on n'en est pas là.*

*Effectivement, face aux difficultés qu'on pu rencontrer certains nouveaux membres du bureau, et notamment le Trésorière, pour obtenir un certain nombre d'éléments.*

*Faire une sortie de ski, quand on s'aperçoit que sur 50 personnes, seulement 10 agents de la collectivité sont dans le car, voila le pourquoi du zéro de subvention pour cette année.*

**Madame Nathalie SERRE :** *Cela nous laissera du temps de libre puisque je crois que c'est là-dessus qu'on a une délégation.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Non, c'est sur le CNAS, et c'est autre chose.*

*Le CNAS c'est le Comité National d'Action Sociale, organisme auquel la commune adhère. Alors justement, il y a aussi des doublons avec le CNAS, et ce n'est pas possible d'avoir ce type de doublon avec ce que faisait le Comité du personnel, et ces mêmes prestations pour lesquelles la commune paye une cotisation de pas tout à fait 30 000 €uros mais pas loin, pour*



*que les agents bénéficient d'aide pour les évènements familiaux, naissance, mariage, décès, départ à la retraite. Or le comité de gestion intervenait aussi sur ces évènements.*

*Il y avait des incohérences par rapport au montant de l'adhésion.*

*Cela ne veut pas dire, et c'est le discours qui leur a été tenu lors de la dernière AG, si une équipe prend les choses en main, se restructure avec des projets....*

**Madame Yvonne CHAMBOST :** *Ce qui m'étonnait quand même c'est par rapport au nombre de personnel sur la commune, que ce Comité du personnel ne soit pas viable.*

**Monsieur le Maire :** *C'est l'engagement du personnel, c'est l'intérêt que les gens ont à participer à une association, on était plutôt dans un système de consommation. Les retraités payaient une cotisation de 15 Euros et ils avaient une enveloppe de 70 Euros à Noël. En terme de placement financier ce n'est pas mal, pour des gens que l'on ne voit jamais dans l'année, qui n'ont aucun rôle dans l'association, cela bat le livret A !*

*On va tout faire pour que ce comité de personnel reparte, il faut trouver des gens motivés, capables de restructurer l'association, d définir des projets auxquels participeront vraiment les agents. Une sortie de ski quand on a 10 agents municipaux dans le car et 40 personnes qui payent la même chose que le comité du personnel, la commune n'a pas vocation à payer une sortie de ski à 40 arbreslois, comme cela, et à des copains qui ne sont pas forcément arbreslois.*

*Quelques fois on est beaucoup plus rigoureux et attentif à ce qui se passe dans des associations dont on examine les budgets, on ne peut pas donner 7 000 Euros comme cela sans contrepartie.*

*Mais s'ils repartent du bon pied, s'ils retrouvent des projets structurants...*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Ils n'ont pas zéro en caisse, il y a de la Trésorerie.*

**Monsieur le Maire :** *Pour l'Arbre de Noël, la commune a monté l'organisation, on a arrêté le système des enveloppes avec de l'argent liquide dedans. On a donné des bons d'achat chez les commerçants de Cap à l'ouest. Tout le monde a été content.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Sur les Classes, il n'y a plus de Classes ?*

**Monsieur le Maire :** *Non il n'y a plus de Classes.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Sur le Comité des Fêtes, il n'y a plus de Comité des Fêtes ?*

**Madame Aline CLAIRET :** *Si, il y a un Comité des Fêtes, mais dans le même système que pour le Comité du personnel, aujourd'hui ils n'ont pas fait de demande de subvention. Il n'y a pas de projet, donc il n'y a pas de subvention. Par contre s'ils viennent me voir avec un projet alors on reverra.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Est-ce que vous ne croyez pas qu'une ville comme L'Arbresle ne devrait pas avoir beaucoup plus d'animations, et notamment ce n'est pas normal d'avoir un Comité des Fêtes avec zéro, et que cela ne bouge pas. Nous on a défendu qu'il fallait bouger L'Arbresle dans l'animation. Moi je trouve que les Classes à zéro et le Comité des Fêtes à zéro c'est vraiment le reflet de la commune.*

**Madame Aline CLAIRET** : *On ne peut pas donner une subvention s'il n'y a pas de projet.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Oui je suis tout à fait d'accord, cependant est-ce qu'on ne peut pas, et nous pareil on est prêt à le faire, impulser, il y a quand même des personnes dynamiques dans cette ville, donc impulser un Comité des Fêtes et effectivement essayer de faire des choses qui fassent que les gens soient mobilisés pour animer cette ville.*

**Monsieur le Maire** : *La commune est preneuse de toute personne capable de s'investir et de reprendre le Comité des Fêtes. Pour l'instant le Comité des Fêtes c'est combien ?*

**Madame Aline CLAIRET** : *Il y a 4 personnes, un trésorier, la Présidente et 2 autres personnes. Aujourd'hui ils font la Foire d'Automne, et ils manquent de bras pour faire autre chose.*

**Monsieur le Maire** : *Ils sont preneurs de toute bonne volonté.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Historiquement il faut savoir que le Comité des Fêtes a été créé à l'initiative de la mairie. Ce n'est pas une association comme d'autres qui un beau matin sont venues se déclarer. C'était une volonté d'animer à l'époque, il faut se souvenir de cela.*

**Monsieur le Maire** : *Ce n'est pas parce qu'on va donner 20 000 Euros au Comité des Fêtes...*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Ce n'est pas l'argent, c'est un problème d'hommes.*

**Monsieur le Maire** : *Il faut trouver des gens qui acceptent de s'investir. On voit que globalement l'investissement des gens disparaît de plus en plus dans les associations. Le Comité des Fêtes, tout au long du mandat précédent, a été porté par 3 ou 4 personnes, dont d'ailleurs un ancien conseiller municipal. Il est arrivé à ce qu'il est, la commune a repris pas mal d'événements à son compte, le Carnaval, le 8 décembre, le Fête de la musique, etc... Après, effectivement on est preneur de toute bonne volonté qui voudrait s'investir à faire tourner le Comité des fêtes. S'il y a des élus autour de cette table qui sont prêts à partir dedans, moi je suis le premier à vouloir faire la fête dans la rue. Seulement le problème c'est qu'on ne trouve plus personne pour les organiser.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *On va aller les chercher.*

**Madame Aline CLAIRET** : *L'AG du Comité des Fêtes est demain soir.*

**Monsieur le Maire** : *S'il y a un projet d'animation structuré, équilibré, pas de problème, plus on sera dans la rue, mieux on sera.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *On pourra faire cela pour l'A89, par exemple.*

**Monsieur le Maire** : *Pour les classes c'est pareil, pourquoi les classes ont disparu, personne ne voulait s'occuper des classes.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Moi je pense que, effectivement, il faut aller chercher ces personnes. Il y a des personnes. Moi je vois, et pendant la campagne que l'on a menée, on a rencontré des tas de personnes qui étaient prêtes à s'investir. A mon avis il faut aller les chercher. Et l'impulsion, encore une fois on peut dire qu'on attend qu'il y ait une personne bienveillante qui ait une bonne idée, qui aurait envie de faire, etc... Ou alors, on a l'attitude de dire on va booster le truc et on va aller chercher les personnes qui veulent s'engager pour réaliser des actions, etc...*

**Monsieur le Maire** : *Et bien nous on est partant, trouvons les, moi je suis.*

**Monsieur Philippe CASILE** : *Soyons dans l'action.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Au départ c'était des élus qui avaient lancé, et ils étaient dans le Comité des Fêtes.*

**Monsieur le Maire** : *Je propose que des élus se mettent dans le Comité des Fêtes. On vous attend et on vous suivra. Créez une commission on vous la donne.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Si on prend au mot.*

**Monsieur le Maire** : *Chiche, il n'y a pas de problème.*

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2014.**

**Madame Aline CLAIRET ne participe pas au vote.**

### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST et 1 n'ayant pas pris part au vote : Aline CLAIRET )la présente délibération.**

**DL-064-04-14 - Approbation des subventions scolaires pour l'année 2014**

Madame Sheila Mc CARRON présente le dossier.

### **EXPOSE :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>SCOLAIRE</b>				
<b>Allocation plein air primaire</b>				
Ecole Lassagne	4 942	5 290	5 405,60	5 290
Ecole des Mollières	2 193	2 218	2 134,40	1 972
Ecole Ste Thérèse	2 596	2 600	2 600	2 390
<b>Allocation plein air maternelle</b>				
Ecole des Mollières	794	636	700	663
Ecole F. Dolto	1 626	1 662	1 800	1 820
Maternelle Ste Thérèse	831	831	900	923
<b>Arbre de Noël</b>				
Maternelle Dolto	639	653	720	720
Maternelle Mollières	312	250	280	255
Maternelle Ste Thérèse	326	326	360	355
<b>Allocation activités exceptionnelles</b>				
Ecole Les Mollières	763	792	828	765
Ecole Dolto		1 500	1 500	318
Ecole Lassagne	1 868	2 000	2 097	2 052
Classe découverte Lassagne	3 000	3 500	1 500	1 500
Classe découverte Dolto			605	0
<b>DDEN</b>	378	380	380	380
<b>Maison familiale la Palma</b>	136	140	0	
<b>Part. écoles extérieures</b>	318	320	320	
<b>Ass. " I LOVE LES MOLLIERES"</b>				350
<b>Ass. Farandole</b>	350	350	350	350
<b>Fournitures scolaires</b>				
<b>Registres d'appel</b>				
Maternelle Ste Thérèse	12	15	15	12
Ecole primaire Ste Thérèse	27	30	30	21
<b>Allocation par établissement</b>				
Maternelle Ste Thérèse	1 828	1 900	2 000	1 917
Ecole primaire Ste Thérèse	2 472	2 500	2 700	2 781
<b>SOUS-TOTAL SCOLAIRE</b>	<b>25 411</b>	<b>27 891</b>	<b>27 225</b>	<b>24 834</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions scolaires telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2014.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Madame Sheila Mc CARRON :** *Je profite du sujet du scolaire pour vous dire à vous membres de l'opposition que si vous voulez participer aux travaux du Comité de pilotage autour des nouveaux rythmes scolaires, qui est en quelque sorte une commission extra-municipale, vous êtes invités à y participer. Donc si vous voulez désigner une personne, on avait un membre c'était Odile Doyen.*

**DL-065-04-14 - Approbation des subventions aux activités enfance-jeunesse pour l'année 2014**

Madame Astrid LUDIN présente le dossier.

**EXPOSE :**

ASSOCIATIONS	2011	2012	2013	2014
MJC-Espace Jeunes	36 400 €	38 000 €	<b>46 000 €</b>	<b>48 000 €</b>
MJC CLSH	25 700 €	25 700 €	25 700 €	28 766 €
MJC -CLSH 3 ans		17 504 €	17 654 €	17 504 €
MJC périscolaire		25 995 €	26 450 €	27 884 €
MJC Collectif prévention	1 500 €	2 000 €	2 000 €	<b>2 000 €</b>
MJC -Café des parents	1 000 €	1 000 €	1 200 €	<b>1 000 €</b>
<b>SOUS-TOTAL Enfance-Jeunesse</b>	<b>64 600 €</b>	<b>110 199 €</b>	<b>119 004 €</b>	<b>125 154 €</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions aux activités enfance-jeunesse telle que proposée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2014.**

**Monsieur Philippe CASILE :** *Qu'est-ce que c'est que le Café des parents, exactement ?*

**Madame Astrid LUDIN :** *Le Café des parents a été mis en place il y a quelques années dans le cadre du soutien à la parentalité, on avait fait passer un questionnaire auprès des parents ayant des enfants âgés de 17 à 18 ans. Dans ce questionnaire les parents avaient formulé une demande de conférence débat, et de temps d'échange entre parents. On a mis en place ces conférences débats, et on a confié à la MJC, notamment au secteur jeunes, ce qu'on appelle les cafés de parents, ce sont des temps plus intimes. Cela concerne à chaque fois 15 parents maximum, il y a 4 cafés des parents par an, et ils se retrouvent autour d'un thème.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Je disais une connerie, cela faisait cher le café.*

**Madame Astrid LUDIN** : *Il y a un intervenant.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Quatre réunions à 15, cela fait 60, et 1 000 € divisés par 60, cela fait cher le café.*

**DECISION** :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DL-066-04-14 - Affectation des résultats du compte administratif 2013 du service de l'eau**

M José DOUILLET présente le dossier.

**EXPOSE** :

**Le compte administratif 2013 du service de l'eau présente les résultats suivants :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Excédent au 31 décembre N -1	335 938,52
-	Part affectée à l'investissement en N	192 304,46
+	Résultat N	<b>104 640,21</b>
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	248 274,27
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Résultat au 31 décembre N -1	79 162,49
+	Résultat N	<b>-6 829,54</b>
=	Excédent au 31 décembre N à reprendre à l'article recette 001 en N + 1 (D)	72 332,95
-	Reprise des RAR en dépenses (B)	34 167,46
+	Reprise des RAR en recettes (C)	0,00
=	Besoin de financement en investissement [(D+C) – B]	<b>38 165,49</b>
<b>Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :</b>		
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement (recette budgétaire à l'article 1068 en N + 1)	0,00
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+ 1)	0,00
=	Affectation totale recette Invest au 1068 en N+1	0,00
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé	248 274,27
-	Affectation total au 1068 en N+1	0,00
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en N + 1 )	<b>248 274,27</b>

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2013 au budget 2014 du service de l'eau telle que proposé ci-dessus.

**DECISION :**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

**DL-067-04-14 - Approbation du budget 2014 du service de l'eau**

M DOUILLET présente le dossier.

**EXPOSE :**

<b>EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'exploitation	2 339 481,27 €	2 091 207,00 €
Résultat d'exploitation 2013 reporté		248 274,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 339 481,27 €</b>	<b>2 339 481,27 €</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>Crédits ouverts au BP 2014</b>	418 000 €	379 834,51€
<b>Reste à réaliser à reporter en 2014 en investissement</b>	34 167,46 €	
Résultat d'investissement 2013 reporté		72 332,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>452 167,46 €</b>	<b>452 167,46 €</b>

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 791 648,73 €</b>	<b>2 791 648,73 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'approuver le budget primitif 2014 du service de l'Eau.**

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *C'est quoi les titres annulés, s'il vous plaît ?*

**Monsieur José DOUILLET :** *Les titres annulés cela correspond à des sommes qui sont réduites, de par la loi, de par les textes, on est obligé de plafonner dans certains cas la facture d'eau du consommateur. C'est le législateur qui le prévoit, c'est inscrit dans le règlement de l'eau. Si on a une fuite chez un client, une fuite souterrainement visible, la facture est plafonnée au double de la consommation de la moyenne annuelle. Donc cela correspond à ces sommes là.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Il y a des plus en plus de fuites alors ? Cela passe de 15 000 à 30 000, c'est pour cela.*

**Monsieur José DOUILLET :** *Non, on est obligé quand les gens le demandent et que cela s'avère exact, on est obligé d'appliquer la loi.*

### **Vente de produits fabriqués**

**Monsieur Philippe CASILE :** *Par rapport au budget précédent ?*

**Monsieur José DOUILLET :** *On va vendre un peu plus d'eau en 2014 qu'en 2013, et il y aura aussi un peu plus d'assainissement.*

### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

### **DL-068-04-14 - Demandes de garantie d'emprunts par la SEMCODA**

M. GAUTHIER présente le dossier.

### **EXPOSE :**

La société SEMCODA (société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) qui a le statut également de bailleur social, a sollicité la garantie financière de la commune pour des opérations de logement social qu'elle mène sur le territoire comme présenté dans le tableau ci-après :



RECAPITULATIF des demandes de garanties d'emprunts pour la SEMCODA						
LIBELLE OPERATION	Type de logements	Emprunt	taux de garantie	Montant garanti	Durée	OBSERVATIONS
Les Carrés du Parc	3 logements PLUS	310 168,00 €	50%	155 084,00 €	40 ans	construction
		84 500,00 €	50%	42 250,00 €	50 ans	charge foncière
	1 logement PLAI	98 002,00 €	50%	49 001,00 €	40 ans	construction
		24 400,00 €	50%	12 200,00 €	50 ans	charge foncière
<b>TOTAL opération</b>				<b>258 535,00 €</b>		
Rue de Paris	18 Logements PSLA	1 465 900,00 €	100%	1 465 900,00 €	32 ans	La garantie sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements
	14 logements PLUS	1 360 509,00 €	50%	680 254,50 €	40 ans	construction
		382 600,00 €	50%	191 300,00 €	50 ans	charge foncière
	5 logements PLAI	375 011,00 €	50%	187 505,50 €	40 ans	construction
		93 700,00 €	50%	46 850,00 €	50 ans	charge foncière
<b>TOTAL opération</b>				<b>1 105 910,00 €</b>		
Rue Gabriel PERI	27 logements PSLA	2 696 700,00 €	100%	2 696 700,00 €	30 ans	La garantie sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements
<b>TOTAL opération</b>				<b>2 696 700,00 €</b>		

<b>TOTAL GENERAL DES GARANTIES d'EMPRUNTS SEMCODA</b>	<b>4 061 145,00 €</b>
---	-----------------------

<b>PLAI:</b>	<b>Prêt Locatif Aidé d'Intégration</b>
<b>PLUS:</b>	<b>Prêt Locatif à Usage Social</b>
<b>PSLA :</b>	<b>Prêt Social de Location Accession</b>

En échange des garanties accordées la commune bénéficie d'un droit de réservation de 10% de la surface habitable garantie .En outre dans le cas de la mise en jeu de la garantie financière la commune bénéficiera d'une inscription hypothécaire de premier rang portant sur les terrains et immeubles concernés.

**Il sera proposé aux membres du Conseil municipal après avis de la commission finances-personnel, d'accorder à la SEMCODA les garanties demandées en vertu des articles L2252-1 et 2252-2 du CGCT.**

**Monsieur Philippe CASILE** : *Est-ce qu'il est possible d'avoir tous les prêts que garantissait la mairie, si un tableau est prévu.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services** : *Vous l'avez dans le document budgétaire, état des garanties actuelles, dans le document jaune réglementaire.*

### **DECISION** :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

### **DL-069-04-14 - Convention avec le SYRIBT pour le remboursement par la commune des frais de procédure d'expropriation phase 2 des travaux d'aménagement des Berges de la Turdine**

M le MAIRE présente le dossier.

### **EXPOSE** :

La première phase des travaux d'aménagement des berges de la Turdine s'est achevée en Novembre 2012 , mais les travaux de la phase 2 concernant en particulier un passage en encorbellement au-dessus de la Turdine pour relier le stade au centre-ville , nécessitent la maîtrise foncière du périmètre du projet. La situation actuelle de blocage foncier a amené la commune à envisager la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet pour pouvoir recourir à l'expropriation le cas échéant.

Cependant, après étude juridique fine du contexte, il s'avère que, le projet faisant appel à différentes compétences (aménagement urbain, restauration écologique, gestion localisée des inondations) qui relèvent de différentes structures, il apparaît que juridiquement, c'est le SYRIBT qui est le plus légitime pour porter cette DUP (une structure publique peut porter une procédure de DUP pour une autre structure ou un ensemble de structures, cela ne change rien à la maîtrise d'ouvrage des travaux ensuite).

Lors de sa séance du 17 mars dernier le comité syndical du SYRIBT a accepté de lancer cette procédure , la commune de l'Arbresle s'engageant à prendre en charge financièrement les coûts afférents à cette affaire.

Le coût de cette opération a été estimé de la façon suivante :

- ✓ coût de l'accompagnement juridique par un cabinet d'avocats : de 1800 à 7800 euros selon l'évolution de l'affaire.
- ✓ Coût de procédure : indemnisation du commissaire enquêteur, publications légales etc.... 3000 euros
- ✓ coût d'acquisition des terrains : 11 075 euros selon l'estimation des Domaines.

Le SYRIBT avancera les frais inhérents à l'accompagnement juridique, à la procédure et à l'acquisition des terrains, mais c'est bien la commune qui en aura la charge finale (signature

d'une convention financière entre les deux structures).

Les travaux seront en maîtrise d'ouvrage communale directement, le SYRIBT n'interviendra que sur la phase d'acquisition foncière.

**il sera donc demandé aux membres du Conseil Municipal, après avis de la commission des finances-personnel, de bien vouloir approuver la convention financière avec le SYRIBT relative aux modalités de remboursement des frais liés à la procédure de DUP, lancée pour la seconde phase des travaux d'aménagement des berges de la Turdine.**

#### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **VI. MARCHES PUBLICS**

### **DL-070-04-14 - Signature d'un avenant au marché de travaux de réaménagement du gymnase du Lycée Professionnel B Thimonnier**

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

#### **EXPOSE :**

Par délibération en date du 9 juillet 2013 (DEL067-07-13), le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché des travaux passé en procédure adaptée pour le réaménagement du LP B Thimonnier.

le marché de travaux de réaménagement du gymnase du LEP Thimonier, découpé en 9 lots, attribué le 15 juillet 2013 aux sociétés CHAVEROT (lot 1), CHOPIN (lot 2), ELRP (lot 3), ATELIER DES AGENCEURS (lot 4), METALFER (lot 5), FONTAINE (lot 6), MURY (lot 7), DUBOST RECORBET (lot 8), et MURY (lot 9), pour un montant global de 216 339,02 € HT, soit 258 741,47 € TTC, a fait l'objet de quelques modifications dues à des aléas de chantiers, entraînant une plus value globale de 4 052.60 € HT (plus value 13 693,81 € ; moins value 9 641.21 €).

**Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs à ce marché.**

**Monsieur Eric BORAQ :** *Dans les travaux de rénovation, il y a toujours des aléas, plus quelques demandes supplémentaires pour que cela soit plus pratique en fonctionnement. 4 000 Euros sur 200 000 Euros, c'est raisonnable.*

**Monsieur le Maire :** *Je vous rappelle qu'on a bénéficié d'une subvention de la Région Rhône Alpes, on envisage une inauguration certainement fin mai, on attend une date de confirmation de la part de la Région.*

#### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **VII. ENFANCE JEUNESSE**

**DL-071-04-14 - Signature d'une convention pour la période 2014-2017 avec la MJC - centre de loisirs enfance 3-12 ans**

Mme LUDIN présente le dossier.

### **EXPOSE :**

L'activité de centre de loisirs 3-12 ans développée par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil d'enfants Arbreslois de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle.

A ce titre la Commune contribue financièrement à cette action par le versement d'une subvention. L'attribution de cette subvention doit se faire dans le cadre d'une convention, jointe en annexe.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la MJC pour trois ans fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du Centre de Loisirs.**

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Le coût par enfant ? Il y a 288 enfants de familles différentes, mais c'est quoi ramené à l'enfant ?*

**Madame Astrid LUDIN :** *Aucune idée et je pense que cela ne parlerait pas, c'est en fonction du quotient familial, en fonction aussi d'une journée pleine ou pas, si le repas est pris ou pas. C'est une grille tarifaire assez vaste, et cela ne correspondrait pas du tout à la réalité du coût. Sachant que pour les quotients très bas, il y a aussi une aide du CCAS.*

### **DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DL-072-04-14 - Signature d'une convention pour la période 2014-2017 avec la MJC - secteur jeunes 11-17 ans**

Mme LUDIN présente le dossier.

### **EXPOSE :**

La mise en œuvre du secteur jeunes 11-17 ans conduite par la MJC présente un caractère d'intérêt public local car elle permet un accueil de jeunes Arbreslois de 11 à 17 ans les mercredis, les temps périscolaires, les samedis et les vacances scolaires. Par ailleurs cette action répond aux valeurs éducatives et aux objectifs du Projet Educatif Local de l'Arbresle et les objectifs développés par la MJC participent de cette politique, à savoir :

- le jeune au cœur des projets
- le lien avec la parentalité
- le lien avec le partenariat local.

A ce titre la Commune contribue financièrement à cette action par le versement d'une subvention et la mise à disposition d'un local. L'attribution de cette subvention doit se faire dans le cadre d'une convention, jointe en annexe.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la MJC pour trois ans fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale au fonctionnement du secteur Jeunes.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**VIII. INTERCOMMUNALITE**

**DL-073-04-14 - Convention de fonds de concours avec la CCPA pour la réalisation de travaux de voirie - exercice 2014**

M. GRUMEL présente le dossier.

**EXPOSE :**

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire de catégorie 2. Dans le cadre de la réalisation du programme du Chemin du Ravatel, la commune a souhaité faire exécuter des travaux complémentaires au projet initial.

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16/V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les deux parties se sont entendues pour mettre en place l'apport par la commune au maître d'ouvrage, d'un fonds de concours représentatif des dépenses engagées pour satisfaire la demande ci-dessus. **Le montant du fonds de concours pour les travaux concernés s'établit à 7 767,90 euros.**

**il sera demandé aux membres du Conseil Municipal, après avis de la commission finances-personnel, de bien vouloir approuver la présente convention de fonds de concours pour les travaux de voirie Chemin du Ravatel.**

**DECISION :**

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

**DL-074-04-14 - Convention de fonds de concours avec la CCPA pour la réalisation de travaux de mise en place de conteneurs enterrés - exercice 2013**

M. DOUILLET présente le dossier.

**EXPOSE :**

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place des conteneurs enterrés. Dans le cadre de la réalisation de ce programme, la commune participe à hauteur de 25% de la fourniture des conteneurs . Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16/V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les deux parties se sont entendues pour mettre en place l'apport par la commune au maître d'ouvrage, d'un fonds de concours représentatif des dépenses engagées pour satisfaire la demande ci-dessus. **Le montant du fonds de concours pour les travaux concernés s'établit à 29 525.75 euros.**

**il sera demandé aux membres du Conseil Municipal, après avis de la commission finances-personnel, de bien vouloir approuver la présente convention de fonds de concours relative aux travaux de mise en œuvre des conteneurs enterrés pour l'année 2013.**

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Au niveau des conteneurs, ce que je regrette en tant que citoyen c'est que les personnes concernées dans les quartiers n'aient pas été contactées pour les emplacements. A quelques endroits cela s'est fait parce que les locataires ou les propriétaires se sont manifestés, comme rue Emile Zola.*

*Place Sapéon, ce que je regrette c'est qu'on mette les conteneurs devant l'Office de Tourisme, l'endroit le plus touristique de L'Arbresle. On aurait pu avoir une consultation. C'est important et j'insiste lourdement parce qu'il n'y a pas que les conteneurs. Chaque fois que l'on touche quelque chose, il est intéressant de consulter les personnes ou les associations. On se plaint que les associations vont mal, mais si elles ne sont jamais consultées non plus, elles ont l'impression de ne servir à rien, donc à un moment il faut peut-être aussi en tenir compte.*

*Après, vous êtes les responsables, vous décidez ce que vous voulez, mais vous décidez en connaissance de cause. On ne peut pas avoir un discours de dire : on consulte tout le monde chaque fois que l'on fait quelque chose, et puis ensuite le faire de force. Monsieur DOUILLET, est-ce que vous avez des réponses ? Et je ne vous parlerai pas de Claude Terrasse.*

**Monsieur José DOUILLET :** *Oui, merci.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Claude Terrasse il a le nez dans les WC. Contrairement à ce qui a été dit, l'association concernée n'a pas été consultée, j'en suis le Président.*

**Monsieur José DOUILLET** : *Je n'ai jamais dit cela non plus.*

*Les conteneurs enterrés ont été placés sur ces 7 sites en fonction aussi de contraintes techniques qu'il faut naturellement prendre en compte, le volume important, la présence des réseaux souterrains. Naturellement aussi, l'enlèvement de ces conteneurs par le camion adéquat, ce qui nécessite un certain accès.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Je suis d'accord avec cela.*

**Monsieur José DOUILLET** : *Pour vous dire qu'il n'était pas possible de les mettre là où ils étaient situés. C'est aussi difficile de prendre l'avis de tout le monde. On se rend compte que les gens veulent les poubelles à proximité immédiate, mais jamais devant chez eux, c'est comme les réseaux électriques. Il faut bien prendre une décision. Je pense que les conteneurs enterrés on les a mis en grande partie dans des emplacements de regroupement déjà existants, au moins sur 4 ou 5 points, et où les gens avaient déjà l'habitude d'aller. On n'avait pas trop de solutions pour en mettre ailleurs.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Les questions techniques c'est votre problème, c'est pas mon problème. Mais les questions des gens concernés par cela, pourquoi ne sont-ils pas consultés ?*

*Vous avez même eu un conflit rue Emile Zola.*

**Monsieur José DOUILLET** : *On n'avait pas d'autre solution.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Il y avait d'autres solutions puisque rue Emile Zola, sous la pression des propriétaires vous avez changé de position. Alors est-ce qu'il faut toujours gueuler pour que les choses avancent ?*

**Madame Sheila Mc CARRON** : *Il suffit de venir aux réunions publiques où les emplacements ont été présentés. On fait des réunions publiques pour que les gens puissent participer.*

**Monsieur José DOUILLET** : *L'emplacement initial était bien mieux, sur le 1<sup>er</sup> emplacement dans l'angle, moins de problème de stationnement, un accès plus large pour les camions.*

**Monsieur Daniel BROUTIER** : *Le fond du problème c'est qu'on a un Office du Tourisme, avec un Espace Découverte, tout le monde ici reconnaît que le tourisme c'est quelque chose de porteur pour la ville, je pense que vous n'allez pas le contester.*

*Le mettre devant l'Office du tourisme, on aurait pu se creuser la ciboulette pour trouver quelque chose. Ne voyez pas toujours de l'agression, je dis simplement les choses, ce que j'aimerais c'est qu'on puisse en parler avant pour éviter que je ne vous emmerde après. Il faut dire les choses comme elles sont.*

**Monsieur José DOUILLET** : *Quel que soit l'endroit, on embêtera toujours quelqu'un.*

### **DECISION** :

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.**

## **IX. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Je veux revenir sur L'Arbresle Magazine du mois de juin. Madame MALHOMME, L'Arbresle Magazine du mois de juin, si j'ai bien compris l'envoi au prestataire c'est fin avril, pour une parution fin mai début juin. Ma question est très simple, c'est que les associations ont reçu un email leur demandant d'envoyer leur texte avant le 30 avril, et nous l'opposition il faut qu'on l'envoie avant le 25 avril, je veux savoir ce qui justifie qu'on ait 5 jours de moins.*

**Madame Nadine MALHOMME :** *Je vous apporterai une réponse plus tard, là je ne sais pas, j'aurai la réponse demain pour les personnes qui viennent en commission communication.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *J'ai une autre question, plus particulièrement à Pierre-Jean, vous savez très bien qu'il y a un 2<sup>ème</sup> club de foot qui va se créer, il a été créé en date du 20 mars 2014, apparemment ils ont prévu d'inscrire 3 équipes en District, séniors, 10-11 et vétérans. Je souhaite connaître la teneur des échanges que vous avez eus avec eux, à savoir est-ce que vous avez signé une convention pour le prêt et l'utilisation du terrain, est-ce que vous avez signé un accord pour l'utilisation de ce terrain ?*

**Monsieur le Maire :** *Cette association est venue nous voir, est venue me voir, me présenter son projet, ils étaient déjà créés en association, personne ne peut s'opposer à la création d'une association. Après il s'agira d'intégrer ou pas cette association dans le tissu sportif arbreslois. Ils sont allés faire une présentation à l'OMS. On verra avec l'OMS la suite qu'on peut donner à l'affaire. Aucun engagement n'a été pris avec eux, aucune convention n'a été signée.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *J'ai bien entendu, pour l'instant ils ont créé une association Loi 1901, et si je ne me trompe pas pour qu'ils soient affiliés à la Fédération Française de Football, il faut qu'il y ait une convention avec la mairie pour l'utilisation du stade.*

**Monsieur le Maire :** *Pour l'instant ils n'ont aucune réponse. Il faudra qu'on leur donne cette réponse avant le 1<sup>er</sup> juin, qui est la date limite des inscriptions à la Fédération Française de Football.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Si j'interviens là-dessus c'est que c'était en commission de l'OMS la semaine dernière, en Comité Directeur, et certaines personnes, et une tout particulièrement qui est élue à l'OMS, et qui fait partie du FCPA, était inquiète par rapport à la création de cette association.*

**Monsieur le Maire :** *On va laisser pour l'instant travailler l'OMS, et nous donner ses réponses. Il y aura aussi une commission sport, la mairie aussi se positionnera par rapport à l'existence ou pas de ce club. Pour l'instant je n'ai pas de réponse à donner de manière officielle.*



**Monsieur Hervé MAZUY :** *C'était vraiment pour avoir l'information, et savoir où on en était.*

**Monsieur le Maire :** *L'Association a été créée, et je les avais mis en garde par rapport à cette procédure. Il y a toute une procédure qui gère le sport à L'Arbresle. Ils ont créé leur association sans attendre une mise à disposition des terrains. On va attendre de voir avec l'OMS, quel est le ressenti de l'OMS. Normalement il faut que chaque association sportive adhère et soit acceptée par l'OMS.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *On peut avoir une inquiétude aussi bien sportive que financière. On aura l'occasion d'en reparler je pense.*

**Monsieur le Maire :** *Pourquoi financière ?*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *La mise à disposition des locaux, des terrains, peut-être que cela peut engendrer un coût pour la commune également.*

**Monsieur le Maire :** *Le coût lui-même non, financièrement non, puisque les locaux existent, sont utilisés et sont partagés.*

*Si éventuellement ce club est amené à intégrer l'OMS, il serait intégré en fonction de l'évolution de l'association, il serait donc intégré dans la grille de subvention municipale, qui est un volume fixe, et qui est donc réparti.*

*Après il y a d'autres interrogations que l'on peut se poser, est-ce qu'il est bon d'avoir un deuxième club pour la même activité ? Est-ce qu'il est bon d'avoir une concurrence entre les clubs ? Est-ce qu'il est bon de créer une forme de séparation aussi ? On prône pour que tous les gens puissent jouer ensemble, dans un même club.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Pas de communautarisme, il faut dire ce qui est, et appeler un chat un chat.*

**Monsieur le Maire :** *C'est un vrai débat que l'on a, et ce serait mieux si tout le monde jouait ensemble.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *On est bien d'accord.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *J'ai une question au sujet de nos photos. On n'a toujours pas nos photos sur le site de la mairie. On avait posé une question quant aux photos que l'on avait communiquées à Madame MALHOMME et à Madame DESSAINJEAN, et on n'a pas eu de réponse. Qu'en est-il ?*

**Monsieur le Maire :** *La question c'est ?*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Pourquoi les photos que l'on a communiquées n'ont pas été publiées ? Et, si elles ne doivent pas être publiées, pourquoi ?*

**Monsieur le Maire :** *La réponse elle est claire, la campagne est finie, chacun a débattu de ses arguments, les arbreslois ont choisi. On est là maintenant pour travailler ensemble des problématiques de la commune. J'ai affirmé le jour du premier conseil municipal que l'on*

*fera tout pour que l'on puisse travailler ensemble. On a proposé de faire des photos à la fois collective et individuelle avant le premier conseil municipal, pour que l'on soit tous traités à égalité sur les photos. Je trouve que ces photos ne sont pas trop mal réussies.*

*Il n'y a pas de texte qui nous oblige à le faire, il n'y a pas de texte qui nous oblige à le réclamer. On ne voit pas pourquoi les 6 membres de l'opposition seraient traités différemment sur les photos, et ne pas être dans le cadre global de la présentation de la commune. Partout où on va, à la Région Rhône Alpes, au Département, dans les autres conseils municipaux, il n'y a pas d'identification, personne ne pose avec le badge de son parti politique ou de son signe distinctif.*

*Les écharpes bleues que vous avez faites et qui étaient fort réussies d'ailleurs, vous ont bien identifiés dans la ville, on vous a bien vus, bon voilà, on était en campagne électorale. Maintenant la campagne électorale est terminée, on remettra cela dans 6 ans.*

*L'idée c'est que l'on soit tous pareils, il n'y a pas de distinction.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *C'est l'uniformisation forcée en fait.*

*On est quand même identifié comme membres de l'opposition dans le groupe de L'Arbresle.*

**Monsieur le Maire :** *Vous l'êtes sur le site, mais soyons raisonnables, travaillons ensemble, arrêtons la campagne, cela ne va pas durer encore 6 ans. On vous demande gentiment pour faire des photos, vous pouviez faire une photo avant le conseil.*

*Je vous demande de bien réfléchir, je ne mettrai pas les photos avec les écharpes bleues sur le site. Vous ne pouvez pas m'obliger à le faire, je ne le ferai pas. Si vous ne voulez pas avoir vos photos vous ne les aurez pas.*

**Monsieur Daniel BROUTIER :** *Après les strapontins, ce sera les photos noires.*

*On a vu les pouvoirs donnés à l'opposition, il n'y a aucun pouvoir, on a aucune délégation. On se distingue déjà par l'absence de responsabilité.*

**Monsieur le Maire :** *Vous n'aurez pas les écharpes sur le site de la mairie qui n'est pas un site de campagne électorale.*

*Moi je vous propose de faire cela gentiment, tranquillement, on se met tous ensemble autour de la table.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *On n'a pas à avoir un professeur qui nous dise gentiment ou pas gentiment....*

*Je veux prendre la parole, je peux prendre la parole ?*

**Monsieur le Maire :** *Tout à fait.*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Moi, je prends la parole pour féliciter Pierre-Jean ZANNETTACCI de son élection à la CCPA. Effectivement, par contre, j'ai entendu son discours, et pour moi un homme politique ne peut pas avoir deux discours. C'est-à-dire un discours dans une instance et un autre discours dans une autre instance.*

*Personnellement j'attends beaucoup que les actes suivent les paroles, et cette histoire de foulards, combien on est à avoir un foulard, qu'est-ce que cela vous fait de nous laisser avec notre foulard ? Cela ne va rien vous perturber non plus, donc on demande gentiment d'avoir nos photos prises par un photographe arbreslois qu'on a fait travailler pendant la campagne et c'est tout. Cela ne va pas chercher bien loin.*

*Donc voilà et félicitations quand même parce que je crois que c'est une belle leçon de politique, une très belle leçon de politique que l'on a ramassée ... je suis très sincère.*

**Monsieur le Maire :** *Cela veut dire quoi une très belle leçon de politique que vous avez ramassée ?*

**Monsieur Philippe CASILE :** *Cela veut dire ce que cela veut dire, cela veut dire je te dis bravo c'est tout.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Je voudrais revenir sur les documents, les liasses que l'on reçoit pour la préparation du conseil, on ne les a pas reçues suffisamment tôt pour pouvoir préparer comme il se doit. J'avais noté 5 jours avant, et là en l'occurrence 5 jours c'est trop court, et on aimerait les recevoir soit de manière postale, soit..., les recevoir le jeudi pour le mardi d'après c'est un peu court.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *C'est le code général des collectivités locales, 5 jours francs.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Et ça veut dire quoi 5 jours francs ?*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *5 jours francs, c'est 5 jours calendaires, hors le jour de convocation et hors le jour de réunion. C'est parti mercredi, et donc jeudi, vendredi, samedi, dimanche lundi, c'est bien 5 jours calendaires.*

**Monsieur Hervé MAZUY :** *Est-ce qu'on peut les recevoir un peu avant ? On les a tous reçus le jeudi.*

**Madame Nathalie SERRE :** *J'ai reçu les documents par courrier, enfin il n'y a pas la date d'envoi.*

**Madame Dominique ROJON :** *C'est la policière municipale qui....*

**Madame Nathalie SERRE :** *Moi je ne l'ai pas eu le mercredi dans ma boîte à lettres.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Si, c'est un agent assermenté qui distribue.*

**Madame Sarah BOUSSANDEL :** *Moi je l'ai eu jeudi après midi.*

**Monsieur le Maire :** *De toute façon on a convenu au début du conseil et je pense que vous allez accepter l'envoi informatique.  
Pour le conseil municipal prochain on enverra par la poste, cela fera des frais supplémentaires.*

**Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services :** *Dans ce cas là, alors on enverra en recommandé.*

**Monsieur Hervé MAZUY** : *Il suffit de l'envoyer par support informatique, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure.*

**Monsieur le Maire** : *Le prochain, on ne peut pas, il faut votre accord. Donc le prochain on vous l'enverra par poste donc on sera certain des dates. Visiblement la police municipale les dépose après.*

**Madame Nathalie SERRE** : *Je demanderai à Nathalie, mais dans ma boîte à lettres, il y était jeudi. Et la convocation du CCAS a été envoyé le 18 et je l'ai reçue aujourd'hui, c'est super court comme délai.*

**Monsieur le Maire** : *Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, vous avez tous reçu les convocations, avec trois horaires qui s'enchainent.*

**Madame Nathalie SERRE** : *Cela peut s'enchaîner à pied ?*

**Monsieur le Maire** : *On a largement le temps, puisque c'est à 10h00 au cimetière de L'Arbresle et 11h00 au Monument aux Morts. Le premier rendez-vous est à 9h30 dans la montée d'Eveux.*

**Madame Yvette FRAGNE** : *Concernant le CCAS puisqu'on dit que la convocation est partie trop tard, il y a quand même eu le problème des élections, et que le CCAS est composé de 8 élus et de 8 membres d'associations. On a écrit à ces associations sociales, et elles doivent nous présenter quelqu'un. C'est ce délai qui a fait que c'était aussi long parce qu'il fallait que ces associations nous répondent. Et la convocation n'a pu partir que lorsqu'on a eu 8 associations. Voilà, il y a un roulement à prendre après les élections.*

**Monsieur le Maire** : *Cela va se mettre en place, on est encore dans les installations.*

**La séance est levée.**